Logo CFDT

Les News du CSE - Direction Orange Ile-de-France – Octobre 2026

Schéma Directeur de l’Immobilier Territorial DO IDF

Le **Schéma Directeur Immobilier Territorial** (SDIT) **2026** s’inscrit dans la continuité des années précédentes, avec pour objectif principal l’optimisation des mètres carrés sur les sites. La densification des principaux campus d’Île-de-France devrait être achevée d’ici la fin 2027. Elle va entrainer la fermeture de sites plus petits.

De même en province sur les sites de la **DSCE**, la tendance est de quitter les cœurs de ville afin d’optimiser les coûts vers des sites en périphérie plus difficilement accessibles.

Ce **Schéma Directeur Immobilier** de la **DO IDF**, aligné avec les objectifs d’Orange (diminution des effectifs, réduction des coûts et de l’ empreinte carbone, environnements dynamiques), doit aussi privilégier l’humain. La **Cfdt** insiste sur l’importance de la qualité de vie au travail, la sécurité des salariés et la prise en compte de leurs besoins réels. Les élus alertent sur l’insécurité extérieure de certains sites et la hausse des temps de trajet, impactant la santé et la vie personnelle. Les projections jusqu’en **2028** prévoient encore des regroupements et des fermetures de site. La **Cfdt** réclame transparence et concertation. La baisse considérable des effectifs ne doit pas être synonyme de dégradation des conditions de travail !

Pour la **Cfdt**, la stratégie immobilière de l’entreprise ne doit pas se limiter à une simple recherche d’optimisation financière. Elle doit avant tout garantir de meilleures conditions de travail, en intégrant notamment le télétravail et un environnement respectueux de l’humain. La **Cfdt** veillera à ce que ces enjeux soient pleinement pris en compte dans toutes les démarches liées à ces projets.

Mistral…Gagnant ?

En juin dernier, lors de la présentation du dossier en **CSE**, nous vous avions annoncé un retour en arrière pour les 90 salariés de la **DSCE** qui regagneront leur site d’origine **la Tour La Marseillaise** (TLM).

Pour rappel, ce projet de déménagement fait suite à la succession d’événements compromettant la sécurité des salariés du site de **Saint-Mauront** (Massalia).

Où en sommes-nous à la consultation de ce dossier ?

Le déménagement est toujours prévu pour le T4 2027, l’attente va être très longue…

Par ailleurs, nous n’avons eu aucun retour sur le suivi de l’enquête Risque Psycho Sociaux (RPS) de janvier-février 2026 initiée par le Groupe Pluridisciplinaire de Prévention (GPP).

De même, si **Orange** revendique le respect de la norme AFNOR X35-102, le cabinet d’expertise externe **Technologia** constate que ce n’est pas toujours le cas : insuffisance d’espace, implantation de bureaux attenants aux couloirs, dimensions des postes inférieures au ratio requis. La densification importante a également entraîné un niveau sonore moyen continu, incompatible avec un travail de concentration.

La **Cfdt** demande et exige l'application de **l'accord du 5 mars 2010** : lors d'une mobilité à l'initiative de l'employeur, l'entreprise garantit la prise en charge des couts réels et induit de cette mobilité. Nous avons été **la seule organisation syndicale à protéger vos droits en mettant en avant cet accord !**

De plus, la **Cfdt** demande une compensation financière pour l'ensemble des salariés pour leurs patience et résilience.

Certes, la direction a mis en place des actions, toutefois elle n'a pas su répondre de manière exhaustive à nos questions. Les élus de la **Cfdt** et l'ensemble des organisations syndicales se sont abstenus lors d'une résolution pour ce projet de déménagement.

Projet Immobilier Lyon Sky56 vers Lacassagne

L'objet de ce réaménagement concerne les trois bâtiments du site de **Lacassagne** pour l'accueil des salariés du **SKY 56**. Plusieurs périmètres sociaux sont concernés, dont la **DO IDF/DSCE**. Dans les grandes lignes du projet, un regroupement de plusieurs équipes et entités est envisagé, associé à une densification des étages et quartiers.

Tel que présentée en **CSE**, la réorganisation envisagée ferait passer le taux de partage des positions de travail de 1,2 à 0,6, soit un ratio divisé par deux.

Pour la **Cfdt**, tout projet immobilier doit permettre à chaque salarié de bénéficier d'une amélioration de la qualité de vie au travail.

Les élus du **CSE** ont mandaté la Commission **SSCT** de la **DSCE** afin d'analyser les impacts du projet de réaménagement en matière de santé, sécurité et conditions de travail : ergonomie, acoustique, luminosité ainsi les risques psycho-sociaux. Les aspects restauration et accès au site et au parking devront être également évalués.

Les News du CSE - Direction Orange Ile-de-France – Octobre 2026
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestataires idf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestataires idf

Tiktok S3CTélécomsPrestatairesIDF

Documents
Les News du CSE - Direction Orange Ile-de-France – Octobre 2026